Exercice sur la fonction SI

Calculer les différentes primes des représentants, en fonction des consignes suivantes :

**SOLUTION 1**
- Une prime, égale à 1,5% du CA 2020 est accordée à condition que le montant CA 2020 soit supérieur à celui de l'année précédente.

**SOLUTION 2**
- Les représentants ont droit à une prime de 2% sur les ventes qu'ils ont réalisées, à condition que le CA 2020 soit supérieur d'au moins 3000€ à celui de l'année précédente.

**SOLUTION 3**
- Les représentants ont droit à une prime de 5% du CA 2020 si le CA 2020 est supérieur de + de 10% au CA 2019

**SOLUTION 4**
- Si le CA est inférieur à 14000€, prime de 1%, si le CA est inférieur à 16 000€, prime de 2%, sinon prime de 3 %

